



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



CONVENTION ENTRE CITES UNIES FRANCE (CUF) ET RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP)

Personnes concernées :

- Geneviève SEVRIN, Secrétaire Générale de RCDP et Directrice Générale de CUF

Par convention en date du 1^{er} décembre 2007 et modifiée par avenant en date du 1^{er} décembre 2008, CUF facture à RCDP une participation forfaitaire pour les services rendus pour l'administration du réseau, notamment par la mise à disposition de ses locaux (salle de réunion, siège social), du temps consacré par une partie de son personnel aux activités du réseau,...

Le montant de la participation forfaitaire s'est élevé au 31/12/2020 à la somme de 41 500 euros.

Fait à Paris, le 27 septembre 2021

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO